

UPVD
Université de Perpignan *Via Domitia*

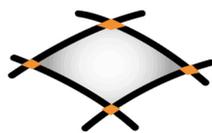
**RAPPORT DE RECHERCHE SUR LE PROJET DE
REALISATION, A PERPIGNAN, D'UN
SITE PUBLIC DE DOCUMENTATION ET D'EXPOSITION
SUR L' ALGERIE :
EN FINIR AVEC LES GUERRES DE MEMOIRES
ALGERIENNES EN FRANCE ?**

Synthèse des travaux présentés et discutés autour de la Journée d'Etudes *Montrer l'Algérie au public. Pour en finir avec les guerres de mémoires algériennes*, organisée par **Eric SAVARESE**, à Narbonne, le 19 avril 2007, sous l'égide du **CERTAP, UPVD**.

Rédigé par **Eric SAVARESE**, le présent rapport intègre les contributions, réflexions et propositions de **Raphaëlle BRANCHE**, *Maîtresse de conférences*, Université de Paris I, **Jean Robert HENRY**, *Directeur de recherche*, CNRS, **Jean – Charles JAUFFRET**, *Professeur*, IEP d'Aix en Provence, **Claude LIAUZU**, *Professeur émérite*, Université de Paris VII, **Gilbert MEYNIER**, *Professeur émérite*, Université de Nancy II, **Valérie MORIN**, *Docteure en histoire*, Université de Paris VII, **Guy PERVILLE**, *Professeur*, Université de Toulouse Mirail, **Eric SAVARESE**, *Maître de conférences*, Université de Perpignan Via Domitia, **Yann SCIOLDO – ZURCHER**, *Docteur en histoire*, EHESS, **Benjamin STORA**, *Professeur*, I.N.A.L.C.O., **Sylvie THENAULT**, *Chargée de recherche*, CNRS

Il est disponible à l'adresse [http : // www.univ-perp.fr](http://www.univ-perp.fr)



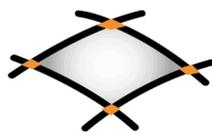


Introduction

Le 23 mai 2006, le conseil municipal de la ville de Perpignan a voté la réalisation d'un *Centre de documentation sur la présence française en Algérie*. Selon les informations disponibles, il s'agit de procéder à la réalisation, sur le site de l'ancien couvent de Sainte Claire, d'une galerie d'exposition permanente de 300 m², d'une salle d'exposition temporaire de 130 m², d'un centre de documentation multimédia, d'une salle polyvalente destinée à accueillir débats et conférences ; des bureaux sont également destinés aux personnels administratifs, et une salle doit être affectée à une association dédiée à la défense, depuis 1973, d'une « culture pied – noir », et partenaire de la réalisation du *Centre de documentation sur la présence française en Algérie*, le Cercle Algérieniste. Il s'agit donc à la fois d'un centre de *documentation* et d'*exposition*, ce qui implique une réflexion sur un projet global dont la fonction est double : documentaire et muséographique. Adossé au Centre de documentation précité, l'érection d'un « Mur des disparus », sur lequel serait inscrit les noms des Français d'Algérie morts pendant la guerre, et une citation d'Albert Camus en hommage aux harkis, est également prévu. Ces décisions se trouvent à l'origine d'un conflit où sont impliqués, d'une part, la municipalité de Perpignan, qui finance le projet (à hauteur, selon les informations, de près d'un million d'euros pour la réalisation du centre, et de 150 000 euros de budget de fonctionnement annuel), d'autre part le Cercle Algérieniste, association qui devrait fournir des fonds documentaires et qui participe au pilotage du projet au nom de la légitimité d'une revendication mémorielle, enfin le Collectif des opposants à l'édification d'un « musée à la gloire de la colonisation », qui dénonce une nouvelle entreprise de réhabilitation de l'histoire coloniale.

Pour bon nombre d'universitaires, enseignants et chercheurs spécialistes, à divers titres, de l'Algérie, il apparaît que cette situation, qui appartient à ce que l'on peut nommer *la guerre des mémoires algériennes*, mérite une réflexion et, si possible, une *médiation* de la communauté scientifique ; que le temps des guerres de mémoires algériennes, marqué par l'existence de plusieurs groupes d'individus (tels que les pieds – noirs, les harkis, les anciens combattants...) au sein desquels certains militent pour la transformation de leur mémoire en histoire officielle, doit céder la place à la réflexion sur l'histoire des *interactions franco – algériennes*, saisies dans toute leur complexité. Sans nier la légitimité des processus mémoriels, il s'agit donc, d'une part, de valoriser une réflexion collective sur une histoire commune susceptible de nourrir l'apaisement, en favorisant la connaissance d'un passé à partir duquel Français et Algériens pourront rediscuter d'une histoire et d'un destin commun ; et, d'autre part, de travailler à la réconciliation, en France, des groupes porteurs de mémoires algériennes concurrentes.

Ces questions ont été évoquées et débattues à l'occasion d'une Journée d'Etudes sur le thème *Montrer l'Algérie au public. Pour en finir avec les guerres de mémoires algériennes*, réunie à Narbonne, le 19 avril 2007, à l'initiative d'Eric SAVARESE, maître de Conférences HDR à l'Université de Perpignan Via Domitia. Le CERTAP - *Centre de Recherches sur les Transformations de l'Action Publique*, doit être remercié pour avoir financé cette manifestation et ainsi d'avoir permis la réunion de plusieurs historiens et autres chercheurs en sciences sociales, tous spécialistes, de par leurs travaux de recherches, de la question algérienne. Après avoir exposé des



propositions pratiques, débattu, confronté des idées et des hypothèses, il est possible de proposer ici la synthèse d'une réflexion collective portant à la fois sur les enjeux impliqués par la réalisation d'un centre de documentation sur l'Algérie, et sur les précautions méthodologiques indispensables à la réalisation d'un espace destiné à *montrer l'Algérie au public* - la présence de salles d'exposition indiquant clairement, on l'a dit, qu'il existe un enjeu muséographique.

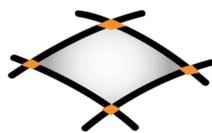
Les réflexions présentées à la suite ne sauraient être considérées comme un programme d'exposition ou d'archivage clef en main, mais comme une série de questionnements et de propositions destinées à la réalisation d'un *centre de documentation* et d'un espace *d'exposition*. En dépit de quelques divergences d'interprétation qui peuvent nourrir les débats, et parfois les controverses, entre chercheurs, des divergences qui peuvent et doivent être signalées et assumées, pour mieux souligner que nul n'a la prétention à s'ériger en censeur au nom d'une position d'universitaire. Au delà, l'ensemble des participants à cette réflexion collective soutiennent sans réserve :

1/ que le rôle des chercheurs spécialistes de l'Algérie n'est ni de nier la réalité ou la légitimité des processus mémoriels, ni de valoriser une mémoire contre une autre, mais de promouvoir l'élaboration d'un récit historique « vrai » dont la vocation est de réunir, et non d'exclure ;

2/ qu'en tant que projet financé par des fonds publics, la réalisation, à Perpignan ou ailleurs, d'un centre de documentation sur l'Algérie concerne l'ensemble des citoyens et ne saurait s'adresser à une seule catégorie d'individus. C'est la raison pour laquelle ledit centre de documentation et d'exposition doit proposer une vision à la fois neutre et dépassionnée de l'histoire franco - algérienne, de façon à *renseigner* et non à *influencer* le public de visiteurs potentiels. A cet effet, seule la constitution d'un conseil scientifique doté d'autonomie et de pouvoirs de décision est susceptible de satisfaire à cette exigence. C'est la raison pour laquelle la question d'une possible architecture institutionnelle fait ici l'objet, à la suite des réflexions méthodologiques, de développements spécifiques.

La synthèse de la réflexion collective évoquée plus haut est présentée, à la suite, à partir d'une liste de *propositions argumentées*. Le présent rapport a bien été élaboré sur la base de recherches individuelles et d'échanges entre chercheurs¹ ; il a pu être relu et amendé par chacun des signataires après élaboration, par Eric SAVARESE, de la version initiale. Il a également été réalisé en toute indépendance par rapport aux différents acteurs de la controverse qui s'est développée, à Perpignan, depuis plusieurs mois, autour de la réalisation du *Centre de documentation sur la présence française en Algérie*. Enfin, il a pour but explicite de favoriser l'histoire et le dialogue au détriment des conflits mémoriels. Il appartiendra donc aux différents acteurs impliqués de s'en saisir pour que ce travail, une fois rendu public, puisse à la fois nourrir et apaiser le débat.

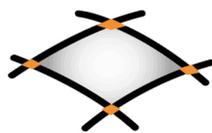
¹ Aucune référence bibliographique n'est mentionnée dans ce rapport qui a vocation à être rendu public : il s'agit de privilégier le confort de lecture sur les usages et la rigueur universitaire.



1. Pour passer des conflits mémoriels à l'histoire, saisir les enjeux de nomination

Les spécialistes de l'histoire de l'Algérie ont depuis longtemps pris acte de la difficulté à produire des travaux de recherche dans un contexte marqué par la multiplication des *injonctions mémorielles*, sinon par la *concurrence des victimes*. Ainsi, l'on peut être taxé « d'antifrançais » en établissant que l'OAS s'est rendu coupable de crimes, et de « colonialiste » en démontrant que des crimes (perpétrés notamment sur des « Algériens ») furent commis sous la houlette du FLN. Les conflits mémoriels actuels invitent donc à interroger les conditions d'élaboration du récit historique : les mémoires constituent bien, parmi d'autres sources, des matériaux historiques à part entière, et la coupure entre histoire et mémoire ne saurait être trop rigidifiée. Toutefois, l'histoire et la mémoire n'ont ni les mêmes fonctions, ni les mêmes modes d'élaboration, puisque seule l'histoire est soumise aux exigences de la recherche scientifique – c'est à dire, notamment, à des exigences particulières en terme de questionnement, de sources, et de validation des résultats. A titre d'exemple la question du rôle *positif* ou *néгатif* de la colonisation, qui a occupé plusieurs médias lors de l'année 2005, n'appartient pas aux questions posées dans le cadre d'une démarche d'histoire ou de science sociale, qui ne saurait viser qu'à la *compréhension* et/ou à l'*explication*, et non au *jugement rétrospectif* sur le passé. D'où l'intérêt, et cela sans remettre en cause la légitimité des investissements dans les conflits mémoriels, d'interroger la construction des mémoires à travers des processus de sélection de souvenirs et d'oublis qui en sont constitutifs : les juifs de Constantine se souviennent massivement des événements de 1934, où ils furent molestés, mais très peu nombreux sont ceux qui peuvent se remémorer des événements de 1956, où ce sont des juifs qui ont molesté des musulmans en guise de représailles à l'explosion de cafés fréquentés par des gens de confession juive. Plus généralement, la situation léguée par la guerre d'Algérie permet de rendre compte de conflits mémoriels entre des groupes d'individus qui n'ont ni les mêmes souvenirs, ni, également, les mêmes oublis : les conflits, très actuels, autours des dates du 19 mars 1962, ou du 26 mars 1962, en attestent.

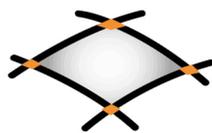
La concurrence des mémoires se traduit, aussi et surtout, par des enjeux en terme de dénomination des groupes : la question du vocabulaire permettant de les nommer et de les présenter est donc fondamentale. Plusieurs solutions peuvent être envisagées, parmi lesquelles figurent, *a minima*, 1/ celle de nommer les groupes d'individus en fonction de leur statut au moment évoqué, et donc d'utiliser les coupures entre « Européens » et « indigènes », « Français citoyens » et « Français non citoyens », « Français de souche Nord Africaine » et « Français de Souche Européenne », et 2/ celle de s'affranchir de l'histoire des classifications officielles, en utilisant des catégories élaborées pour les besoins de la recherche, comme celles « d'Algériens » et « d'indigènes ». La première solution est destinée à coller à la réalité historique, la seconde permet de montrer que l'histoire est un récit construit à travers des questionnements et des concepts que des chercheurs élaborent ultérieurement. Quel que soit le choix qui peut être effectué, il doit impérativement être explicité, notamment dans le cadre d'une exposition : le public doit être informé à la fois des questions de méthodes qui se posent pour décrire des populations (« Algériens », « pieds – noirs », « rapatriés », « français citoyens », français non citoyens »), et sur les origines et les usages de ces mots. Dans la situation coloniale



comme dans bon nombre d'autres cas, les enjeux de nomination sont aussi des enjeux de pouvoir, et les mots font l'objet de luttes : tandis que les Français d'Algérie se proclamaient « Algériens », en tant que résidents d'une « province française », les anciens « indigènes » se proclament « Algériens » lorsque, investis dans la guerre d'indépendance, ils visent à se définir comme les occupants légitimes du territoire ; enfin, à partir de 1962 et de la définition d'un Etat Algérien, « l'Algérien » désigne tout individu ayant un lien de droit avec le nouvel Etat, c'est à dire tout individu de nationalité algérienne.

Quels que soient les groupes et les enjeux de nomination, la question des appartenances confessionnelles, qui a également servi à désigner des « communautés » dans l'Algérie coloniale, ne saurait être esquivée. En particulier, désigner les « indigènes » comme « musulmans » est très simplificateur – jusqu'en 1870, les juifs appartiennent aux indigènes ; surtout, une telle adéquation consiste à ethniciser les individus, et conduit à *naturaliser* une coupure créée par le droit colonial. C'est la raison pour laquelle certains « groupes d'individus », tels que les « juifs », sont particulièrement révélateurs des contradictions de l'histoire de l'Algérie et des *interactions franco algériennes*, et peuvent faire l'objet d'analyses spécifiques dont pourraient notamment rendre compte des expositions temporaires. Figurant d'abord parmi les « indigènes », sur un territoire où les premières classifications séparent des « européens » et des « indigènes », ils appartiennent ensuite massivement aux Français citoyens, et cela même si la population de confession juive comporte plusieurs petites communautés et que certains (comme ceux du M'ZAB) ne sont pas inclus dans le décret Crémieux (24 octobre 1870) relatif à la « naturalisation » des juifs. Les juifs font l'objet, en Algérie comme en métropole, de plusieurs manifestations virulentes d'antisémitisme : c'est le cas à Constantine, en 1934, ou encore lorsqu' Edouard Drumont est triomphalement accueilli à Alger, en 1898, dans le contexte de tension créée par l'affaire Dreyfus, alors qu'il se présente aux élections législatives comme le « candidat antijuif ». L'abrogation, sous Vichy, du décret Crémieux concerne 110 000 juifs, qui seront par la suite réintégrés puis massivement « rapatriés » en 1961 et 1962 : ils sont alors parfois désignés comme des « juifs pieds – noirs », expression impropre si l'on admet que sont « pieds – noirs », indépendamment de toute appartenance confessionnelle, les anciens *Français citoyens rapatriés* (certains harkis furent rapatriés, mais ils n'appartiennent pas aux anciens Français citoyens, et ne sont donc pas « pieds – noirs »). Le mauvais accueil des juifs d'Algérie par les juifs métropolitains appartient également à une histoire complexe qui doit être évoquée et exposée, car, à travers elle, il est possible de dévoiler comment interfèrent, dans le cadre de l'histoire coloniale et post – coloniale, de l'Algérie, les questions du culturel, du religieux, et du politique.

Enfin, la question du vocabulaire est également problématique lorsqu'il s'agit de définir des structures sociales ou des processus historiques. Ainsi, la nomination de la guerre d'Algérie, longtemps désignée en France dans le registre de la *guerre sans nom*, fait l'objet de conflits qui n'ont rien de strictement sémantique : tandis que nier l'existence d'une guerre correspond à la position d'un Etat colonisateur qui entend rétablir l'ordre sur des départements français, la définition d'une « guerre de libération » appartient au vocabulaire et au point de vue du FLN, et l'expression de « guerre d'Algérie », officiellement reconnue par le législateur en 1999, a longtemps



correspondu à un prisme français, et plus particulièrement à l'analyse du conflit à travers le rôle de la seule institution militaire. C'est pourquoi le terme de *guerre d'indépendance*, c'est à dire de guerre pour obtenir l'indépendance, peut être choisi pour dépassionner le récit, en s'efforçant d'attribuer aux mots une connotation autre qu'idéologique ou militante.

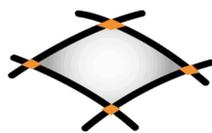
La diversité des contextes et la multiplicité des enjeux mémoriels et politiques implique donc de choisir un vocabulaire destiné à couper la production d'un récit sur l'Algérie de significations partielles et partiales, qui ne rendent compte que des points de vue d'acteurs « spécifiques » au détriment d'une histoire complexe.

2. Pour un « récit vrai », penser l'articulation entre l'histoire et la géographie de l'Algérie

Toute présentation de l'histoire de l'Algérie peut s'appuyer sur des cartes permettant de définir la *réalité spatiale* de la colonie. Les récits collectés auprès des Français d'Algérie soulignent en effet que lorsque ces derniers évoquent le pays, ils parlent essentiellement d'une portion réduite du territoire, et soulignent les différences entre les villes et le « bled ». Les cartes de l'Algérie montrent sans ambiguïté une extrême concentration des Français citoyens sur le littoral et dans les grandes agglomérations urbaines – Alger, Oran, Constantine, Mostaganem -, tandis que de nombreux territoires sont sous administrés, et que l'Algérie Française a représenté une réalité fort lointaine pour de nombreux « Algériens ». Cette répartition des populations doit être interrogée à plusieurs titres lorsqu'il s'agit de présenter l'histoire de l'Algérie.

1/ Tout d'abord parce puisqu'il conviendra de distinguer une Algérie *des Français* qui se concentre sur les villes côtières, d'une Algérie rurale qui, pour partie, *ne voit pas les Français*. Ce sont par exemple les témoignages collectés dans cette Algérie rurale qui permettent d'affirmer que dès 1945, le modèle colonial est contesté, et que si la guerre est déclenchée le 1^{er} novembre 1954, la marche à la guerre recoupe la période 1945 – 1954. De plus, cette répartition géographique des populations permet de souligner qu'au delà des coupures politiques et juridiques (notamment les discriminations en terme de civilité et de citoyenneté), des disparités économiques et sociales (les Français d'Algérie ont un niveau de vie inférieur à celui des métropolitains, mais très supérieurs à celui des Français non citoyens), il existe, au temps de l'Algérie Française, un clivage entre populations rurales et urbaines, clivage dont rendent compte un grand nombre de travaux et de témoignages.

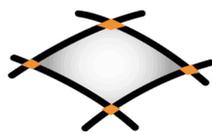
2/ Ensuite parce que cette répartition des populations a des conséquences sur les perceptions des « Français non citoyens », puisque la plupart sont localisés dans des espaces où les Français citoyens sont absents. Elle permet également d'interroger les récits produits, après les « rapatriements », au sein d'associations, par d'anciens Français citoyens qui, devenus des « pieds – noirs », inventent une tradition, la *tradition pionnière*. Il s'agit d'une histoire de la colonie qui repose sur deux éléments, le pionnier et le colon, le colon appartenant aux héros qui domestiquent une terre aride et progressivement transformée en pays prospère. Référence morale à un paradis perdu, un tel récit peut susciter des choix identitaires, puisqu'il autorise



d'inscrire l'existence des « pieds – noirs » dans une histoire longue, entamée avec la conquête de l'Algérie, et par référence à une « culture » ancienne, alors que les pieds – noirs constituent un groupe récent. Un tel récit peut toutefois être confronté à la réalité *sociale* et *spatiale* de l'Algérie, où plus de 80 % des Français citoyens appartenaient aux populations urbaines, où les riches « colons » propriétaires terriens constituent une infime minorité (fût-elle influente et fort active, par l'intermédiaire des délégations financières); bref: où l'essentiel des Français d'Algérie n'appartiennent pas à la population rurale et ne travaillent pas dans l'agriculture. Cet élément est d'ailleurs fondamental, puisqu'il contribue à casser le stéréotype du « pied – noir » colon, enrichi en faisant « suer le burnous », un stéréotype que bon nombre de pieds – noirs peuvent légitimement contester.

Ces éléments suggèrent que tout espace de documentation et d'exposition doit permettre au visiteurs comme aux chercheurs de disposer de l'ensemble des sources, documents, cartes, témoignages, et autres..., qui autorisent à la fois une réflexion critique sur l'histoire de l'Algérie, et une présentation de la diversité des récits à travers lesquels elle peut être décrite : *montrer l'Algérie au public* implique que celui ci ait accès aux questions méthodologiques qui se posent lorsqu'il s'agit construire un centre de documentation et d'exposition. Ainsi, au delà de la *tradition pionnière*, associée à l'absence de définition de la réalité sociale et spatiale de la colonie, l'histoire de l'Algérie a aussi été inséré à un récit produit sous la troisième République, sur le modèle de l'histoire de France d'Ernest Lavisse ; un récit massivement diffusé aux écoliers sur les bancs de la communale, conté par les instituteurs comme par les rédacteurs de manuels scolaires, à travers lequel la colonisation est présentée à la fois en terme de *mission civilisatrice* et d'*opération économiquement indispensable* à une métropole appartenant aux grandes puissances. Cette histoire incorpore les normes classiques d'une « histoire coloniale de la colonisation » : elle procède à la *nationalisation* d'une histoire coloniale qui n'est autre qu'une histoire de France transplantée sur le terrain colonial, une histoire dont les grands absents sont invariablement les populations colonisées. Mais sa « déconstruction » est à la fois le produit d'une réflexion produite en métropole et d'une critique élaborée par les anciens colonisés, et la diversité des récits historiques et des critiques de ces récits doit être évoquée et montrée au public. Un public auquel il convient de signaler que la remise en cause de l'histoire coloniale de la colonisation tient à son caractère partiel parce que partiel : en faisant disparaître les « indigènes », c'est toute la question de la *relation* ou de la *situation coloniale* qui est absente.

Or, la situation coloniale suppose précisément d'être pensée en fonction de la concentration des Français citoyens sur le littoral et dans les grandes villes, puisque la description des relations entre les populations dépend de la *présence* ou de l'*absence* « française » : on ne vit pas à l'identique à Alger et dans le « bled ». Lorsque la rencontre coloniale permet d'observer des interactions entre deux populations placées en position dissymétrique dans la société algérienne, deux écueils doivent être évités. Le premier consiste à tenir pour fantasmatique l'existence de relations interindividuelles entre « Français » et « Algériens », c'est à dire entre « Français citoyens » et « Français non citoyens ». La présence d'inégalités sociales et de discriminations politiques ne mutile ni les rencontres, ni les tensions, ni les relations amicales, et rien ne permet de nier formellement toute interaction. Le cinéma où la

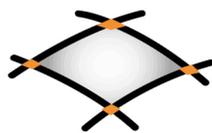


littérature rendent parfaitement compte de ces *fragments d'histoire existentielle* que l'analyse historique ne saurait faire disparaître. Mais il existe un second écueil consistant, à l'inverse, à se focaliser sur ces produits de fiction et de n'évoquer que des histoires individuelles, en évacuant les processus historiques et les structures de la société coloniale. Il convient donc de relever le défi d'exposer une histoire de la situation coloniale faite à la fois de barrières entre des communautés pour partie produites par le droit et par l'imaginaire (la distinction entre citoyens et non citoyens reposant au moins partiellement sur l'appartenance ou non aux « musulmans »), et de relations interindividuelles entre « Français » et « Algériens ». Des barrières qui sont à la fois juridiques, politiques, économique et sociales, mais également morales et sexuelles, en rappelant que, d'une part, la règle souvent évoquée est que les « Algériens » et les « Français » pouvaient être *frères, mais non beau frères*, et que d'autre part ces derniers ont aussi été perçus, par exemple à leur arrivée en Algérie, comme des barbares consommant de l'alcool. Séparation des « groupes » et relations interindividuelles entre « citoyens » et « non citoyens » ne sont donc contradictoires qu'en apparence : le général Massu lui même signalait qu'au plus fort de la « bataille d'Alger », en 1957, à un moment où les Français d'Algérie réclamaient la plus grande dureté à l'égard du FLN, toute arrestation d'un « Français non citoyen » provoquait l'intervention d'un « Français citoyen » convaincu que son ami ne pouvait appartenir aux « rebelles » ! La singularité de la situation coloniale algérienne réside dans le fait qu'à la différence de colonies asiatiques où les métissages ont été, quoi que quantitativement réduits, assez nombreux pour susciter une législation, les rencontres en Algérie ont eu lieu aux marges des groupes, à la fois en raison du statut de la femme musulmane, de l'interdit religieux, et de la présence précoce de femmes au sein de la population colonisatrice. D'où l'acuité de la question des passeurs, qui apparaît avec la question des - rares - mariages « mixtes » (Mme Abbas est une « française d'Algérie »), des conversions (sur ce point les cas de Dinét, Eberhard, Ould Aoudia), et des changements de nationalités (Monseigneur Duval).

Compte tenu des enjeux inséparablement mémoriels et politiques qui demeurent associés aux différents récits ici évoqués, il n'est pas souhaitable qu'un centre de documentation et d'exposition sur l'Algérie porte le nom de *Centre de documentation sur la présence française en Algérie*. Une telle appellation est associée à récits desquels les colonisés sont les grands absents, et à travers lesquels il n'est pas possible de saisir la complexité de l'histoire franco – algérienne.

3. Pour une histoire critique de l'Algérie, définir la question des temporalités

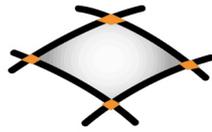
Le mythe de la terre vierge que les Français auraient découverte en 1830 ne saurait tenir lieu de mise au point factuelle, en particulier parce que les écrits du Maréchal Bugeaud, comme les récits de la résistance à la conquête menée par Abd el Kader, témoignent du fait que les populations qui habitaient l'Algérie cultivaient la terre bien avant l'arrivée des Français. Les « Algériens » ont une histoire entamée avant le débarquement de Siddi Feruch, et seule une vision colonialiste, réduisant l'Algérie à une simple création française, et les Algériens à un statut unique de colonisés, pourrait enfermer l'histoire de l'Algérie entre 1830 et 1962. C'est la raison pour laquelle un centre de *documentation* et *d'exposition* sur l'Algérie ne saurait être



construit en établissant des barrières chronologiques par trop rigides. On rejoint là les réserves ci dessus évoquées quant à la dénomination de *Centre de documentation sur la présence française en Algérie*. Bien entendu, la période coloniale doit être expliquée et analysée dans toute sa complexité, mais il convient de souligner que le meilleur moyen d'y parvenir est de ne point enfermer l'analyse dans un temps strictement colonial – ou post colonial, car cette approche présente le risque d'occulter tout ce qui ne dépend pas directement de la présence française. De plus, les *interactions franco – algériennes* ne se limitent pas à la période coloniale : non seulement elles acquièrent un nouveau sens juridique après 1962, avec la définition légale d'une nationalité algérienne, mais elles intègrent immédiatement un discours universaliste tiers-mondiste dans lequel se reconverti pour partie le vieux discours universaliste colonialiste de la III^e République, la France passant, dès l'étape des indépendances, du statut de puissance coloniale à celle de pays ami du tiers monde !

Tout projet à visée documentaire et muséographique sur l'histoire de l'Algérie doit donc éviter de réifier une vision colonialiste en commençant brutalement l'exposé des faits et des documents en 1830, et en cessant la présentation des faits et des processus en 1962. D'où le risque d'avoir à gérer une chronologie gigantesque, donc difficilement utilisable, qui pourra être évité en s'interrogeant plus ou moins brièvement sur l'Algérie avant 1830, des développements plus conséquents pouvant notamment faire l'objet d'expositions temporaires. Une telle expérience n'a d'ailleurs rien d'inédit, puisqu'elle a pu être réalisée dans la cadre d'une exposition préparée à Aix en Provence, et par la suite présentée dans l'enceinte du *Centre des Archives d'Outre Mer (CAOM)*, puis sur d'autres sites français et algériens, sur le thème *La France et l'Algérie. Destins et imaginaires croisés*. A partir d'un synopsis comportant douze séquences permettant de décrire les relations franco algériennes dans un cadre chronologique souple, et non circonscrit à la période 1830 – 1962, il a été possible de montrer qu'un tel travail, souvent décrit comme une gageure, est parfaitement réalisable, et peut être très favorablement accueilli par un public caractérisé par son extrême diversité ! La qualité du travail réalisé par un scénographe professionnel, la diversité des documents, et le montage numérique de l'exposition ne sont probablement pas étrangère à ce succès. Mais au delà de la dimension technique, c'est le contenu de l'exposition et la stricte recherche d'une « neutralité axiologique » dans l'écriture qui a permis, associé aux documents présentés, d'ébaucher les contours d'une histoire commune aux Algériens et à l'ensemble des Français porteurs de mémoires en conflit.

Reste que la période dite « coloniale », plus haut définie à partir une distinction entre une Algérie *française* pendant 132 ans, et une Algérie *des Français* qui n'évoque qu'une partie du territoire, doit faire l'objet d'un travail de périodisation spécifique : comment aborder – mais sans s'y limiter – la période comprise entre 1830 et 1962 ? Sur ce point comme sur d'autres, il convient d'éviter tous les découpages qui incorporent une vision plus ou moins normative de l'histoire. En particulier, il n'est pas possible de retenir la thèse dite des *deux temps de la colonisation*, à travers laquelle sont isolées deux périodes : l'une, courte et violente, de la conquête, s'accompagnant de victimes, de souffrances, et d'exactions, l'autre, plus longue, douce, non violente, civilisatrice, celle d'une Algérie heureuse et associée à la mise en

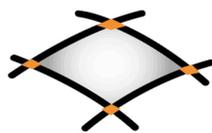


valeur d'un territoire. Une telle perception de l'histoire de l'Algérie peut faire, *a minima*, l'objet d'une double réserve:

1/ d'une part, elle ne saurait contribuer à mettre fin à la guerre des mémoires algériennes. La lecture des débats parlementaires permet de souligner que cette thèse a plusieurs fois été mobilisée à l'Assemblée Nationale au cours des discussions sur le vote de la loi du 23 février 2005, puis lors du débat aboutissant, au mois de novembre de la même année, au refus de l'abrogation de l'article 4 mentionnant que *les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre mer*. Or, en procédant à un arbitrage en faveur d'une mémoire au lieu de promouvoir la socialisation d'un récit historique acceptable par des groupes porteurs de mémoires concurrentes, cette loi a contribué à attiser les conflits et à diviser les Français sur la question algérienne. D'ailleurs, aujourd'hui, ses adversaires regrettent que d'autres articles contestables du texte ne soient pas abrogés, tandis que les partisans de ladite loi déplorent que l'article 4, au centre de toutes les polémiques, ait été abrogé par décret, après une décision de « délégalisation » du Conseil Constitutionnel.

2/ d'autre part, la thèse *des deux temps de la colonisation* trouve, dans le contexte des guerres de mémoires algériennes, une autre expression : il s'agit de l'idée selon laquelle la réduction de l'histoire de l'Algérie aux 8 années de guerre, sur 132 ans de présence française, relève de la simplification outrancière, voir de la caricature. Si l'histoire de l'Algérie ne saurait être réduite ni à la guerre d'indépendance, ni, a fortiori, à la présence française ou à l'Algérie Française, il reste impossible de séparer le conflit qui se déroule entre 1954 et 1962 des interactions franco – algériennes : la guerre d'Algérie n'est pas, à elle même, sa propre explication, et, en admettant que les causes précèdent, au moins pour partie, les effets, la compréhension du conflit suppose de lier la guerre à des processus historiques qui se produisent avant son déclenchement au sein de la société algérienne. Parmi les éléments clefs, on pourra mentionner les revendications à la citoyenneté, la formation de la nation algérienne comme instrument de mobilisation contre le colonisateur, la paupérisation des paysans « Algériens », et toutes les fissures décelables au sein de la société coloniale. On pourra également interroger les conséquences à long terme d'éléments moins directement impliqués dans les années de « marche à la guerre », mais contribuant à expliquer les fissures du « modèle colonial », tels que l'inscription dans les mémoires de la répression de la révolte Kabyle de 1871, la participation des « indigènes » aux deux conflits mondiaux, la célébration fastueuse et ostentatoire du centenaire de l'Algérie française de 1830, de l'échec du projet Blum – Violette, le statut de l'indigénat, etc...

Il n'est donc pas possible de séparer deux temps courts et violents, ceux de la conquête et de la guerre, et un temps long qui serait celui d'une Algérie heureuse, sans mutiler l'analyse de la société algérienne. L'une des solutions possibles reste donc de définir trois périodes, c'est à dire en premier lieu celle qui s'étend de 1830 à 1871, soit le temps de la conquête et de l'administration militaire du territoire (période 1), en second lieu celle du temps « pacifié » de l'Algérie française (période 2, entre 1871 et 1945), enfin celle comprise entre 1945 et 1962, qui englobe la marche à la guerre, le conflit et l'accession à l'indépendance (période 3) ; il ne s'agit pas là de



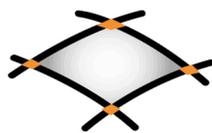
soutenir que la guerre commence en 1945, mais de se donner les moyens d'expliquer la marche à la guerre. De plus, un tel découpage permet de lier histoire et mémoire en admettant que pour décrire les souvenirs d'une Algérie perdue, qui alimente la nostalgie des actuels pieds – noirs, c'est la seconde période (entre 1871 et 1945) qui demeure centrale. L'analyse des multiples figures de la « nostalgie » est sur ce point fondamentale si l'on admet que seule la prise en charge de la diversité des points de vue – par exemple par la juxtaposition des histoires individuelles qui peuvent contribuer à l'élaboration progressive d'un récit collectif – permettra de sortir des barrières produites par la colonisation, et par là des guerres de mémoires algériennes qui restent alimentées par les vieux clivages. La promotion d'une histoire qui soit rigoureuse sur le plan factuel, et qui prenne en compte la diversité des processus mémoriels, permet de mettre l'histoire au service des mémoires, et les mémoires au service de l'écriture d'un récit historique sur lequel des groupes concurrents en matière de perception de l'histoire franco – algérienne peuvent s'appuyer.

En atteste, d'ailleurs, le fait que les processus mémoriels sont dynamiques, que les mémoires sont travaillées par l'histoire, et que des auteurs comme Jules Roy ont d'abord fait l'objet de sentiments de rejet chez des pieds – noirs avant d'être réintégré dans une mémoire collective en mutation. Il est donc tout à fait possible de ne point nier la légitimité des processus mémoriels sans céder aux exigences de la recherche en sciences sociales, et ainsi d'admettre que l'histoire est l'un des moyens de jeter des passerelles entre les mémoires. D'où l'impératif de multiplier les documents et les points de vue.

4. Pour « comprendre et transmettre », multiplier les documents et les points de vue

Plusieurs projets à visée à la fois historiographique, muséographique, mais également pédagogique et mémorielle, ont fait l'objet de travaux et de communications, sans parler des polémiques suscitées par l'érection, dans plusieurs villes du sud de la France, de stèles ou de monuments considérés comme des mesures de réhabilitations de l'OAS. Avant de s'interroger sur la diversité de ces dynamiques mémorielles, il est possible de prendre appui sur des réflexions suscitées par des projets tels que celui de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, ou encore celui du Mémorial de la France d'Outre – Mer à Marseille (« Mémorial » ou « Historial », les deux expressions ayant été tour à tour mobilisées), enfin sur la réalisation, sur le site de Montredon – Labessonnie, dans le département du Tarn, d'un *Conservatoire de la guerre d'Algérie et des combats de la Tunisie et du Maroc*, c'est à dire d'un lieu dont la mission était de devenir un support de mémoire sans rien céder en matière d'exigences sur la vérité historique.

Ce dernier exemple servira de point de départ, puisque, suite à la réalisation d'un monument destiné à servir de lieu de recueillement, la décision de créer un *conservatoire de la guerre d'Algérie*, avec pour fonctions d'évoquer des expériences vécues, de collecter et de conserver des témoignages et des objets, d'acquérir des ouvrages de bibliothèque, mais également de rendre compte de la trame historique, un projet à la fois historique et pédagogique a du être élaboré : il s'agissait de

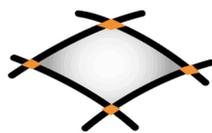


s'interroger sur le contenu d'une exposition permanente, et de consigner le travail des « historiens » dans le cadre d'un rapport destiné à éviter d'éventuels dérapages pouvant alimenter la guerre des mémoires. Les buts explicites du projet sont condensés dans une devise, *Comprendre et transmettre*, adoptée à l'unanimité des participants – c'est à dire des anciens combattants de toutes « obédiences », des universitaires, ainsi que des « experts » et représentants des administrations publiques. Les principes qui président à sa réalisation peuvent être croisés avec ceux qui ont pu être définis à propos du mémorial de Marseille, suite au travail de plusieurs spécialistes : on les présente à la suite, en y associant quelques réflexions produites sur la base d'autres corpus documentaires.

1/ Ne jamais donner une seule vision d'un vécu, surtout lorsque les questions évoquées sont particulièrement sensibles, comme celles du putsch de 1961 ou des accords d'Evian. Tout projet d'exposition, de conservatoire, de musée, d'historial ou de centre de documentation veille en particulier à ne point réduire une histoire à l'une de ses dimensions. Le cas de l'histoire coloniale suppose donc une articulation entre une histoire nationale, une histoire métropolitaine, mais aussi celle des anciens « indigènes » et, plus généralement, celle de l'ensemble des groupes d'individus impliqués. Cette exigence est fondamentale dans un contexte où, d'une part, l'histoire est devenue un bien de consommation culturelle, et d'autre part les « minorités culturelles », porteuses de revendications mémorielles, disposent d'une visibilité accrue dans le champ culturel et politique français. D'où, également, l'indispensable articulation du travail des chercheurs et des militants : alors que ces derniers veulent légitimement faire entendre leur point de vue, il est impératif de veiller à la prise en compte de tous les aspects de l'histoire et de rigoureusement définir, à cet effet, la place des chercheurs. Cette dernière question est bien l'un des enjeux fondamentaux, et communs à l'ensemble des projets historiques et mémoriels qu'il est possible de recenser ; mais, dans la mesure elle fait l'objet des développements finaux de ce rapport, elle sera momentanément laissée en suspens. Quoi qu'il en soit, le respect de la pluralité des points de vue demeure déterminant quant à la conduite d'un projet de site de documentation et d'exposition, en particulier sur des thèmes comme celui de l'Algérie, qui font toujours l'objet de conflits mémoriels et de débats passionnés. C'est pourquoi, au delà des éléments ici exposés, et qui nous paraissent devoir présider à la constitution d'un centre de documentation, nous ne pouvons que noter qu'un mur mettant en avant certains morts plutôt que d'autres représenterait, pour celui ou celle qui fréquenterait le centre, un signe évident indiquant la proximité du centre avec une lecture du passé ne faisant pas l'unanimité².

2/ Ne jamais exclure mais rassembler. La prise en compte de la réalité historique comme de la diversité des enjeux mémoriels et des postures victimaires impose non seulement de nuancer, mais aussi de ne point oublier que des exactions ont été commises dans les deux camps. En matière de guerre d'Algérie, seul un récit historique qui intègre les questions du terrorisme, de la torture, du massacre des harkis et de l'exode des Français d'Algérie est susceptible de préfigurer l'indispensable *reconnaissance mutuelle des souffrances* ; une reconnaissance mutuelle

² Voir en annexe.

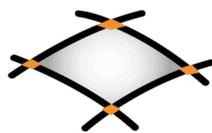


qui, delà de la litanie des horreurs vécues par les Algériens et par les Français, constitue le seul véritable acte mémoriel qui puisse, en pratique, susciter l'apaisement.

3/ Tout centre de documentation et d'exposition sur l'Algérie doit être à la fois un lieu de dépôt et de mise en relation de plusieurs sites documentaires. De la sorte, un site de documentation et d'exposition réalisé à Perpignan peut être associé à d'autres projets tels que le projet du *Mémorial du camps de Rivesaltes*, pour partie consacré à la constitution d'un patrimoine archivistique sur la question des harkis, ou au Centre des Archives d'Outre Mer (CAOM, Aix en Provence). En effet, la diversification des regards pose le problème de la constitution des collections, qui ne sauraient venir que « d'un côté », et doivent englober, via les réseaux informatiques et l'outil multimédia, des documents et témoignages les plus divers. Il n'est pas souhaitable de réaliser un centre de documentation ou un musée des *indigènes* ou des *communautés françaises*, puisqu'il s'agit de groupes d'individus dont l'histoire ne saurait être comprise indépendamment des relations avec d'autres groupes. A cet effet, la constitution d'archives orales, mais aussi de documents les plus variés émanant de l'ensemble des syndicats, des partis, des associations, peuvent être compilées au côté des œuvres (tableaux, œuvres littéraires, photographies, cartes postales, documents filmographiques) qui rendent pour partie compte d'une époque.

Seule la diversité des documents permet de rendre compte de la variété des points de vue, ce que montre la production cinématographique sur la guerre d'Algérie. En effet, la thèse selon laquelle cette guerre est absente du cinéma a longtemps prévalu, alors qu'il y a eu des réalisations et que la censure n'explique pas tout. Or, dans l'ensemble, le public français n'a pas été séduit par les films proposés. De plus, dans la quasi totalité des cas, ces films ne sont pas tournés en Algérie, puisqu'il est délicat d'y réaliser un film dans les années qui suivent l'indépendance, et que ces films s'adressent à un public métropolitain qui, dans l'ensemble, ne connaît pas l'Algérie. Mais les réalisateurs sont confrontés à une guerre qui demeure largement sous représentée : beaucoup de films sur la guerre mettent en avant des histoires individuelles, où l'ennemi est invisible, où la torture peut être évoquée, mais jamais montrée. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de représentation cinématographique de la violence et de la guerre. Ainsi, au delà du silence et des « politiques de l'oubli » élaborées dans l'ancienne métropole, ce sont d'autres sources qui permettent, progressivement, de s'interroger sur la guerre dans toutes ces dimensions. Bien entendu, cette problématique de la présence absence ne fait plus réellement sens alors que la guerre d'Algérie est aujourd'hui présente au cinéma comme à la télévision, que la violence a été évoquée, que la question de la torture a fait l'objet de débats publics et de travaux scientifiques novateurs. De plus, depuis la fin des années 1980, plusieurs documentaires télévisés ont permis de décrire des points délicats et peu éclairés par l'historiographie, comme l'opposition de l'OAS à De Gaulle.

C'est bien la grande variété des sources aujourd'hui exhumées qui permet de représenter la diversité des situations vécues par des acteurs placés en position variable dans l'espace des luttes menées autour de l'histoire franco – algérienne, et c'est la diversité des collections de documents qui, parmi d'autres éléments déjà



évoqués, permettra de sortir des camps légués par la guerre. Privilège du contemporain, il est devenu possible de multiplier les supports et d'aborder l'histoire de l'Algérie à travers des documents d'archives classiques, qui rendent notamment compte des pratiques politiques, administratives, judiciaires et militaires, mais également à partir de supports tels que les romans, les fictions, les films. Autant de documents qui permettent d'interroger une histoire vécue sans céder aux injonctions mémorielles, en *croisant les points de vue et les sources*. Plusieurs expériences de travaux scientifiques collectifs montrent que les produits de fiction tels que les romans qui appartiennent à la « littérature coloniale » ou à la « littérature d'exil » offrent, au côté de sources archivistiques, de croiser des dynamiques politiques, sociales et culturelles, et s'avèrent être d'excellents supports dans le cadre de la réalisation d'une exposition.

Interroger la diversité des points de vue et des documents qui en rendent compte appartient donc aux exigences propres à la réalisation d'un site destiné à *montrer l'Algérie au public*. Cette approche doit également contribuer à apaiser les souffrances liées à la violence en évoquant tous les sujets sensibles

5. Pour apaiser les souffrances, montrer l'ensemble des groupes d'individus impliqués, dire les violences

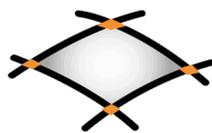
L'indépendance de l'Algérie crée une situation inédite : après la longue promotion, sous la 3^e République, d'une tradition républicaine convertie en mémoire nationale, l'Etat français se trouve confronté à la gestion des conflits mémoriels – en particulier avec les séquelles de Vichy et de l'Algérie. D'où l'urgence de décrire l'histoire de chacun des groupes d'individus investis dans la guerre des mémoires, de rendre compte de la diversité des individus et des associations qui entendent les représenter, de saisir l'évolution des revendications et des situations. En matière d'Algérie coloniale et de guerre d'Algérie, le simple fait de mentionner les souffrances ou la violence implique d'évoquer l'ensemble des acteurs impliqués, c'est à dire les français d'Algérie devenus des pieds – noirs, les harkis, les Français non citoyens devenus Algériens, les immigrés en provenance d'Algérie, les opposants à la guerre d'Algérie, les anciens combattants et les appelés du contingent. Il n'est pas question de présenter, dans le cadre de ce rapport, l'essentiel des éléments historiques destinés à satisfaire la soif d'histoire de la guerre d'Algérie qui se manifeste, depuis quelques années au sein de la société française, où les ouvrages de bibliothèque se multiplient, et alors que des « moments d'émotion » rendent compte des enjeux mémoriels et font émerger la question de la violence. Sur ces différents points, quelques principes simples d'exposition peuvent être définis.

1/ Dans la mesure où ce sont les exactions commises et subies qui se trouvent à l'origine des principales souffrances, il n'est pas possible de traiter des interactions franco – algériennes sans *dire la violence*. Sur ce point, en dépit des questions méthodologiques complexes sur les différentes manières de dénombrer les victimes – les témoignages disponibles peuvent notamment être confrontés aux registres de décès pour dénombrer les victimes des événements de Constantine des 12 mai 1956 et jours suivants -, la questions des morts pendant le conflit ne peut être esquivée. Signaler que les « Français non citoyens » comptent plus de victimes que les



« Français citoyens » ne s'apparente pas à une vision pro FLN, mais correspond au strict énoncé d'éléments factuels qui n'altèrent, en rien, la souffrance vécue par les pieds – noirs ; de même que l'information selon laquelle le FLN a tué plus « d'Algériens » que de « Français » n'appartient pas aux répertoires des mythes constitutifs de l'Algérie Française, mais à l'analyse des conséquences d'une stratégie de guerre et de ses répercussions dans les mémoires. Il convient donc, d'une part, de dire les exactions commises dans tous les camps, et de n'omettre ni les crimes de l'OAS, ni la séquence tragique de la fusillade de la rue d'Isly, le 26 mars 1962 à Alger, ni les crimes perpétrés le 5 juillet, à Oran, ni la torture, ni le rôle de l'armée, ni les exécutions sommaires, ni les attentats, ni la « corvée de bois », etc... Fondée à dire la violence pour apaiser les souffrances, une telle approche n'a de sens que si toutes les souffrances et toutes les violences sont conjointement évoquées. D'autre part, le corpus de sources utilisées pour mettre à jour les crimes et autres exactions devra être défini et décrit, et les problèmes méthodologiques soulevés par le dénombrement des morts durant le conflit doivent être présentés : les débats sur le nombre de victimes parmi les harkis sont suffisamment « lourds » pour être précisés, même si la réalité historique ne se résume pas à un macabre comptage des victimes. On le sait : si les souffrances ne sont pas directement proportionnelles au nombre de morts, les usages des chiffres sont fondamentaux en matière de revendications mémorielles et d'injonctions victimaires.

2/ La diversité des situations à l'origine des souffrances individuelles et collectives doit également être présentée dans son historicité. Il convient par exemple d'interroger le brutal exode des pieds – noirs, entamé en 1961, dans un contexte fortement anxiogène. A ce moment, en effet, bon nombre de Français d'Algérie sont inquiets pour leur sécurité, et les départs s'accroissent après le 19 mars 1962, alors que l'OAS a appelé à la grève générale et choisi de déclencher une série d'attentats destinés à « rendre l'Algérie » dans l'état où les Français l'avaient trouvée en 1830. Certaines questions ne peuvent être que partiellement résolues, puisqu'il demeure impossible d'affirmer que, sans les attentats perpétrés après le 19 mars par l'OAS, les pieds – noirs seraient restés en Algérie, même si, dans cette hypothèse, il n'y aurait probablement pas eu un tel exode précipité. En effet, les accords d'Évian comportaient un certain nombre de garanties juridiques en faveur des pieds – noirs, qui avaient trois ans pour décider s'ils optaient pour la nationalité algérienne. Mais la situation du nouvel État, les programmes de nationalisation, puis la politique d'arabisation incite à la prudence. Point n'est toutefois besoin de céder aux mirages d'une histoire contre factuelle dédiée non pas à interroger ce qui est advenu... mais à construire des hypothèses *sur ce qui aurait pu se passer*, sans pouvoir procéder à une démonstration. Après 1962, l'État français va progressivement construire une politique de « métropolisation » des Français d'Algérie destinée à leur insertion économique et identitaire dans une France « hexagonale ». Quoique financièrement coûteuse, cette politique échoue partiellement : *d'abord* en raison de l'accumulation de textes et de lois qui empêchent une prise en compte globale du problème, chaque nouvelle loi étant destinée à corriger les imperfections de la précédente ; *ensuite* parce qu'il s'agit d'adapter cette politique de métropolisation aux réalités du « rapatriement » (comment traiter le cas des femmes dont le mari a disparu), dans un contexte où les pratiques administratives varient selon les anciennes catégorisations coloniales (les harkis ne bénéficient pas des mêmes mesures que les anciens Français

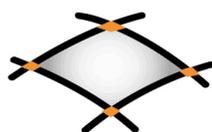


d'Algérie); *enfin* en raison des sentiments ambivalents (tristesse, rancœurs, etc...) éprouvés par les pieds – noirs, en dépit d'une insertion économique bien réussie. Les Harkis ont également une histoire non limitée au conflit, puisque, parmi ceux qui sont restés en Algérie, certains furent victimes de terribles représailles, tandis que les harkis « rapatriés » n'ont pas bénéficié des mêmes mesures « d'intégration » que les pieds – noirs, que certains ont vécu plusieurs années dans des camps avant de pousser le cri des oubliés... Les anciens combattants ont longtemps milité pour l'obtention de droits d'abord niés à ceux qui avaient livré une guerre non reconnue comme telle, les appelés du contingent se sont longtemps murés dans le silence, tandis que les algériens qui émigrent dans la France post – coloniale cristallisent la plupart des stéréotypes et des sentiments de rejet qui se produisent avec la conversion de l'immigration de travail en immigration de peuplement. Dans l'espoir d'un improbable retour, ces derniers ont souvent dissimulé leur appartenance au MNA, mal perçue en Algérie lorsque le FLN prend les commandes du nouvel Etat après l'indépendance.

3/ Chacun des groupes d'individus doit être saisi dans sa diversité, sous peine d'hypostasier des sentiments collectifs qui ne traduisent que les postures de militants ou de sous groupes. C'est le cas des anciens Français non citoyens, qui peuvent être décrits dans le registre de la diversité culturelle et linguistique en présentant la question kabyle, mais aussi les usages de la coupure Arabe/Kabyle dans le contexte colonial. De même, il n'est pas possible de mentionner les « Algériens » sans évoquer les principales séquences d'une histoire inséparablement politique et sociale marquée par la dépossession foncière, les famines, la crise de la paysannerie, les premières vagues d'émigration vers la métropole qui sont celles de paysans kabyles dès 1895 ; sans mentionner, en miroir de ces transformations sociétales, les mutations culturelles, l'analphabétisme et la présence de jeunes « Algériens » instruits comme Mouloud Feraoun, la découverte de la nation et de l'indépendance nationale comme outil de mobilisation politique par des étudiants « algériens » formés dans les universités françaises. C'est également le cas des pieds – noirs ou des harkis, qui comptent un grand nombre de représentants et d'associations formulant des revendications fort distinctes : aucune ne saurait être considérée comme seule dépositaire de la mémoire d'une « communauté ». Pour s'en tenir à une expression localisée de la guerre des mémoires algériennes, certaines associations de harkis sont proches d'associations comme le Cercle algérianiste, tandis que l'une d'entre elles – Harkis et droits de l'homme - appartient aux opposants au projet de réalisation d'un *Centre de documentation sur la présence française en Algérie* à Perpignan ! Fossiliser des oppositions entre des « communautés », c'est participer à construire des identités collectives qui sont d'abord le produit de stratégies identitaires ciblées et parfaitement identifiables.

6. Pour désamorcer les conflits, décrire et déconstruire les stéréotypes

Nul regard sur l'Autre ne pouvant s'élaborer sans stéréotypes, ces derniers sont indispensables à la rencontre de récits et de mémoires mutilées en vue de jeter, sur la base d'un récit historique élaboré avec les exigences de la recherche scientifique, des passerelles entre les groupes en conflit. Les stéréotypes produits au

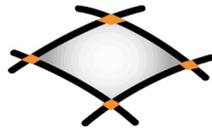


temps de l'Algérie coloniale et après l'indépendance doivent donc être *systématiquement rappelés*, pour se voir *méthodiquement déconstruits*.

Ils concernent au premier chef les anciens Français non citoyens, qui ont d'abord fait l'objet d'une multitude de préjugés informés par des références à un certain *évolutionnisme* autrefois omniprésent : la problématique du retard relatif séparant, au delà des « Algériens », l'ensemble des populations du globe de l'Etat colonisateur servant de modèle de civilisation est trop bien connue pour être longuement décrite. Politiquement, elle est alimentée par le discours républicain sur la mission civilisatrice de la France, largement battu en brèche même s'il a parfois été subrepticement réintroduit dans le cadre de prises de positions récentes. Les « Algériens » ont également fait l'objet d'une vision « essentialiste », à travers laquelle l'Arabe serait, en tant que tel et de façon intemporelle, un être paresseux, lâche, fourbe, cupide et cruel, d'une vision disqualifiée par l'ensemble des travaux historiques et anthropologiques. Mais ces stéréotypes sont remobilisés, avec des ajustements, dans la France métropolitaine des années 1980, lorsque la question de l'immigration intègre l'agenda électoral et que les expressions « d'immigrés » et de « maghrébin », sinon « d'algérien », sont progressivement considérés comme synonymes.

Les stéréotypes concernent également les harkis, désignés par les uns comme de « bons patriotes » ayant opté pour la France, par les autres comme des « traîtres » à leur nation. Or, d'une part, les techniques d'enrôlement de l'armée française sont multiples, au point que des recherches pionnières montrent que certains Français non citoyens se sont simplement engagés parce qu'ils craignaient pour leur vie après avoir été vus auprès d'un officier, ou pour obtenir une solde, un fusil, de la nourriture, pour protéger leur famille et non pour « défendre une patrie » : la diversité des trajectoires individuelles incite à la prudence ; d'autre part, le processus de formation de la nation algérienne n'étant pas achevé dans les années de guerre, il reste problématique d'envisager que les forces supplétives de l'armée française aient trahis une nation, ou « collaboré » avec une armée au service d'une autre communauté nationale – celle associée à l'Etat colonisateur.

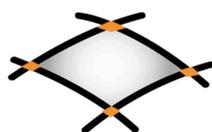
Des stéréotypes récurrents concernent également les pieds – noirs, qui doivent également être analysés avec précision. En particulier celui du pied – noir colon, riche propriétaire terrien dont la fortune serait liée à la terre et à l'exploitation systématique des « arabes » par des « colonialistes ». Bien entendu, il s'agit là d'un cliché jauni qui, pas plus que la *tradition pionnière* déjà évoquée, ne rend compte de la réalité sociale et spatiale d'une Algérie coloniale où plus de 80 % des Français citoyens résident dans les grandes villes, occupent des emplois de postiers, d'enseignants, de commerçants, de mécaniciens, et disposent d'un revenu disponible environ 15 % inférieur à celui des Français de métropole. D'où un certain nombre d'incompréhensions qui perdurent. Quelle que soit, en effet, la diversité des jugements qu'ils portent sur le fait colonial et l'indépendance algérienne, le souvenir d'un accueil exécrable de la part des Français métropolitain demeure ancré chez un grand nombre de pieds – noirs. Ces derniers déplorent de porter seul, aux yeux des Français de métropole, la « faute » de l'échec du système colonial. D'où l'indispensable travail sur les stéréotypes, croisé à l'évocation des politiques



coloniales, pour montrer que, les pieds – noirs ne pouvant être considérés comme les seuls responsables des politiques de conquête ou de l'échec des politiques coloniales – ils jouent aussi le rôle de fusibles en 1961 et 1962 -, il n'est pas nécessaire de réhabiliter les discriminations coloniales ou les exactions de l'OAS pour accorder aux anciens Français d'Algérie leur place dans l'histoire et la mémoire nationale. D'autant que l'une des ambiguïtés des politiques dites de métropolisation des pieds – noirs est d'être associés à des stéréotypes, puisque, dès leur arrivée, le gouvernement entend souligner auprès des métropolitains qu'ils avaient toute légitimité à être reçus en métropole, et que c'était leur mentalité coloniale qui allait faciliter l'intégration (et pas les impôts de leurs concitoyens, les gouvernant craignant leur probable désapprobation).

Le « mauvais accueil » n'est principalement pas le fait des autorités, même si certains maires, comme celui de Marseille, ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas une installation des rapatriés, tandis qu'il se murmure que d'autres, comme celui de Montpellier, sont politiquement favorables aux pieds – noirs : il serait le produit d'une lassitude relative à huit années de guerre d'Algérie, et d'une opinion alimentée par des stéréotypes. D'où les émissions de télévision consacrées à l'intégration des pieds – noirs, les considérations sur le « caractère valeureux » des Français d'Algérie, les reportages sur leur réinstallation comme agriculteurs : la télévision a bien participé à la diffusion de cette imagerie coloniale éculée, bien avant de dépolitiser et de dépassionner le sujet sous les traits d'humoristes emblématiques qui ont popularisé une image plus légère, associée à la bonne humeur. Mais ces clichés rassurants ne sauraient dissimuler les vrais enjeux, qui concernent 1/ le fait que bon nombre de groupes d'individus tels que les harkis, les immigrés ou les pieds – noirs ont longtemps figuré, avec des temporalités différentes, parmi les *non lieu d'histoire*, mais également 2/ les dissensions politiques qui traversent des groupes comme les pieds – noirs où se côtoient des initiatives en faveur de l'érection de stèles en mémoire de l'OAS, et des écrivains « anticolonialistes » et critiques envers les principes racistes que leur propre éducation incorpore, et enfin, on l'a vu, 3/ la diversité des revendications mémorielles.

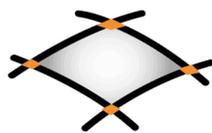
En la matière, là encore, l'on ne saurait trop suggérer d'utiliser les multiples produits de fiction, tels que les romans ou les films, pour rendre ces stéréotypes et leur critique accessibles. De même que les fragments d'histoire existentielle y apparaissent, parfois dans toute leur complexité, la fiction rend compte, d'une part, de l'absence de certaines populations - c'est le cas des « indigènes » dans le cinéma colonial ; mais elle rend compte, d'autre part, de la construction des clichés à travers lesquels les diverses « populations » sont identifiées, et les recompositions des stéréotypes qui demeurent travaillés par l'histoire : ainsi, c'est bien dans le cinéma français des années 1970 qu'émerge le thème du pied – noir, à travers l'incrustation d'un nouveau personnage plutôt qu'à partir d'une représentation de l'Algérie coloniale ou des Français d'Algérie pendant la guerre. Ce dernier thème sera d'ailleurs plus significativement traité au cinéma et à la télévision dans les années 1990. En dépit des sentiments d'absences légués par les produits de fiction, ils constituent des documents historiques particulièrement significatifs pour aborder des histoires complexes qui impliquent, on l'a évoqué, de multiplier les points de vue et des sources.



7. Pour refuser tout discours autoritaire, assumer l'existence de doutes et de divergences d'interprétation

L'exemple des événements du 12 mai 1956 et des jours suivants à Constantine est particulièrement significatif de la fonction de l'honnêteté intellectuelle pour toute démarche d'histoire et de sciences sociales, comme pour toute démarche à visée muséographique. Le 12 mai 1956, donc, à Constantine, en représailles à des explosions de cafés fréquentés par des juifs, des juifs ont exercé des représailles à l'encontre de musulmans, et le chiffre de 230 victimes a pu être publié. Or, il ne repose que sur un témoignage, ce qui interdit de rendre ce témoignage productif au sens historique, puisqu'il n'a pas été croisé avec d'autres sources, comme les registres de décès, ou encore d'autres témoignages. Tout spécialiste de l'Algérie est susceptible, comme tout chercheur, quelle que soit sa discipline, de commettre des erreurs d'interprétation ou d'analyse et, à la suite, de produire des conclusions erronées : le reconnaître fait partie des bons usages du métier, et les travaux scientifiques destinés à interroger la validité de résultats ou d'hypothèses de recherche prolifèrent dans les revues professionnelles.

C'est la raison pour laquelle un tel rapport ne prétend pas livrer *la vérité*, mais proposer des balises méthodologiques propres à éviter certaines erreurs déjà commises, et notamment celle de réduire l'histoire de l'Algérie à une sorte de signification univoque. Il est cosigné par des chercheurs qui assument certains de leurs désaccords, et peuvent régulièrement en débattre à l'occasion de colloque ou de publications. Par exemple, au sein des auteurs participant, il existe des analyses sensiblement différentes à propos de la « bataille d'Alger » (1957) : il s'agit là de divergences professionnelles, qui concernent l'analyse des documents connus, et qui demeurent relativement rares mais existent. En revanche, les chercheurs ont également des sensibilités comme citoyens, et, à l'heure où l'Algérie en particulier, et l'histoire coloniale en général ont cessé d'être invariablement évoquées dans le registre de l'absence ou de l'amnésie, il est parfaitement légitime que des débats aient lieu sur des questions telles que la *fracture coloniale*, la *repentance*, la *guerre et l'Etat colonial*, ou encore, parmi d'autres thèmes souvent évoqués, celui de l'adoption de points de vue officiels sur *l'histoire*, avec pour objectif de *faire mémoire*, par le législateur. Les *lois mémorielles*, telles que, parmi d'autres, les loi Gayssot (1990), Taubira (2001), ou celle du 23 février 2005, peuvent faire l'objet d'analyses très diverses, et rendent parfaitement compte des différentes sensibilités des auteurs. Ainsi, il n'existe pas d'accord unanime à propos de la loi Taubira, qui reconnaît la traite et l'esclavage comme « crime contre l'humanité », prévoit que ces drames reçoivent la place qu'ils méritent dans l'enseignement, et de ses comparaisons possibles avec la loi du 23 février 2005, qui impose l'enseignement d'une vision positive de l'œuvre française outre - mer. En revanche l'expression de « rôle positif de la présence française outre - mer » est, ici, unanimement jugée problématique, et ne satisfait aucun des co - auteurs de ce rapport, qui privilégient tous *l'histoire problème* sur le *jugement rétrospectif* sur le passé. De la sorte, des divergences peuvent être formulées, mais elles n'altèrent pas la possibilité de mettre en commun des compétences professionnelles pour participer à un travail de médiation scientifique. Reste donc la question de la place des chercheurs et des autres acteurs impliqués.



8. Pour réunir et non diviser, définir une architecture institutionnelle appropriée

Le cas plus haut évoqué de Montredon Labessonnie, comme l'exposition réalisée à Aix en Provence, ou encore la réalisation de la *cit  de l'immigration*, sugg rent que les divergences d'interpr tation et les conflits m moriels peuvent  tre sublim s si un travail d'analyse rigoureux et honn te est associ    un dialogue constructif avec les acteurs, et qu'une  thique de la discussion puisse  tre d finie et respect e. L'une des formes modernes de la d n gation est en effet de rejeter dans le camp des « r visionnistes », voir des « falso – r visionnistes », tous ceux dont la vision de l'histoire n'est pas conforme   celle que l'on voudrait imposer. Vomir de tels propos fait partie des usages   proscrire si l'on souhaite sortir de la guerre des m moires alg riennes : d'abord parce que ce type d'injures alimente les conflits m moriels que l'on souhaiterait d passer, ensuite parce qu'elles n'ont pas leur place dans le cadre d'une discussion argument e et raisonn e.

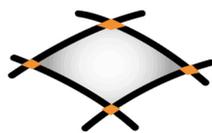
L'exp rience du *Conservatoire de la guerre d'Alg rie* r alis e dans le Tarn montre qu'il est possible de travailler avec des repr sentants des anciens combattants dont les tendances politiques  taient tr s disparates, puisqu'elles allaient du parti communiste   la droite r publicaine traditionnelle. Bien entendu, la cas de Perpignan est plus complexe, puisque plusieurs types d'acteurs – la municipalit , le Cercle alg rianiste, et le collectif des opposants au *Mus e...* - sont impliqu s, et qu'aucun chercheur ne voudrait individuellement servir de caution scientifique   un projet qui ne saurait faire consensus. C'est pourquoi, il convient aussi de d finir une possible architecture institutionnelle appropri e, en s'appuyant sur des projets existant, comme celui du *M morial de Rivesaltes*, o , parmi plusieurs autres commissions, deux structures coexistent :

- une *commission m moire*, o  les associations sont repr sent es dans leur diversit , d battent, formulent des revendications. L'enjeu est fondamental dans la mesure o  le projet a  t  impuls  au sein de la soci t  civile, suite au refus, formul  en 1997, de voir dispara tre un site qui permettait d' voquer l'histoire de crois e de l'Etat et de plusieurs groupes d'individus ayant s journ , dans des conditions diverses, dans le camp de Rivesaltes.

- un *conseil scientifique*, avec   sa t te un professeur r put  pour ses comp tences scientifiques, et d'autres universitaires dont la diversit  des travaux autorise de s'interroger en d tail sur un camp qui a tour   tour accueilli des r publicains espagnols, des juifs, et des harkis. C'est ledit conseil qui concentre l'essentiel des pouvoirs de d cisions, m me s'il n'est pas le seul architecte ou ma tre d' uvre du projet.

Une architecture institutionnelle semblable pourrait  tre adopt e pour r aliser un site documentaire et mus ographique sur l'Alg rie   Perpignan. Elle permettrait en effet de concilier plusieurs exigences qui, faute d'une r partition ad quate des taches, risquent de demeurer contradictoires. On r sume ici nos propositions   partir de trois suggestions.

- 1/ Il s'agit d'abord donner la parole aux associations, qui, en tant que repr sentants de segments de la soci t  civile, doivent pouvoir formuler des revendications. De la sorte, le *Cercle alg rianiste* aurait bien entendu vocation  



participer à un projet auquel il demeure légitimement attaché. Mais, au delà, il convient, d'une part, que d'autres associations représentant les pieds – noirs soient invitées, pour ne point alimenter l'illusion d'une perception « univoque » ou « moniste » à propos d'un groupe d'individus qui est aussi représenté par des associations comme « Coup de soleil » (dont l'une des priorités est d'organiser le salon « Maghreb des livres »), de façon à réunir, parmi d'autres, des auteurs français et algériens ; et, d'autre part, il convient de consulter d'autres associations, représentant les autres groupes d'individus impliqués par l'Algérie, ainsi que le collectif des opposants au projet. La fécondité du dialogue suppose de ne point écarter la diversité des acteurs et des points de vue, qui pourraient s'exprimer au sein d'une *commission mémoire et société civile* – parmi d'autres appellations possibles.

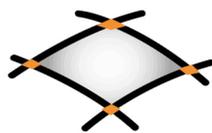
2/ Il s'agit également d'utiliser les compétences de professionnels reconnus par leurs travaux, en formant un *conseil scientifique* présidé par un universitaire qui aurait pour mission de s'entourer des spécialistes de son choix, et en premier lieu de travailler, après avoir pris connaissance des différentes revendications mémorielles et civiques, à la réalisation d'une exposition permanente sur l'Algérie. Ce *conseil* pourrait également travailler à proposer des expositions temporaires, des conférences, à définir des pratiques de collecte et d'archivage, à proposer des références bibliographiques et des documents destinés à nourrir un centre de documentation multimédia. Seul un *conseil scientifique* dont la qualité scientifique est indiscutable, et dont l'autonomie comme les pouvoirs de décision, sont garantis, peut, au côté de divers représentants du monde associatif et des administrations, participer à la conduite de cette aventure périlleuse, en prenant des décisions collégiales.

3/ La communication entre ces deux instances et la réalisation pratique des travaux pourrait être assurée par une instance telle qu'une *commission de pilotage*, composée de l'administration municipale élargie à d'autres experts, par exemple en puisant dans le personnel investi dans le pilotage d'autres projets (on pense au *Mémorial de Rivesaltes*, pour des questions de proximité, mais sans exclusive), ou dans un autre cadre à définir. Cette commission pourrait recruter le personnel technique (infographiste, etc...) indispensable à la réalisation du projet - personnel dont le travail devrait être défini et périodiquement supervisé par le conseil scientifique.

Signataires :

Raphaëlle BRANCHE, Jean Robert HENRY, Jean – Charles JAUFFRET, Claude LIAUZU³, Gilbert MEYNIER, Valérie MORIN, Guy PERVILLE, Eric SAVARESE, Yann SCIOLDO – ZURCHER, Benjamin STORA, Sylvie THENAULT

³ Claude Liauzu est décédé le 24 mai, soit quelques heures avant de finaliser la diffusion de ce rapport, qu'il avait accepté de signer. Il figure donc légitimement parmi les signataires de ce texte.



Annexe : Une note sur le « Mur des disparus »

L'éventuelle érection d'un « mur des disparus » ne peut pas être ici évoquée comme la question de la *réalisation d'un site public de documentation et d'exposition sur l'Algérie*. En effet, si cette dernière initiative est susceptible d'une analyse fondée sur des éléments d'histoire et de méthodes des sciences sociales, et le rapport qui précède en témoigne, l'inscription des noms des Français d'Algérie disparus pendant la guerre d'indépendance sur un mur relève plus précisément de la *politique mémorielle*. C'est la raison pour laquelle il apparaît préférable de dissocier, analytiquement, les deux questions. De plus, la thématique du « mur des disparus » n'a fait l'objet ni d'un travail spécifique ni de débats collectifs lors de la Journée d'Etudes du 19 avril dont la présente synthèse est en grande partie l'émanation. On se contente donc de définir une position collective modérée et argumentée.

Il a été longuement souligné que toutes les violences devaient être dites⁴, et l'on doit ajouter que les Français d'Algérie devenus pieds – noirs ont parfaitement le droit d'honorer leurs morts. Mais l'inscription, sur un mur, des noms de tous les disparus parmi les Français d'Algérie se heurte à un problème éthique, puisque cela reviendrait, de facto, à graver dans la pierre les noms de ceux, minoritaires, qui figurent parmi les anciens activistes de l'OAS. De la sorte, les descendants des victimes de cette organisation criminelle se sentiraient légitimement insultés. Mais dans la mesure où de nombreux individus furent victimes de la fusillade de la rue d'Isly, le 26 mars 1962 à Alger, ou des événements tragiques d'Oran, le 5 juillet de la même année, sans être coupables d'aucune exaction ou d'aucun acte terroriste, leurs noms pourraient être mentionnés. Compte tenu du fait qu'il n'est pas possible d'établir une liste rigoureuse de victimes non liées à l'OAS, deux solutions peuvent être retenues :

1/ La première consiste à renoncer à l'érection d'un mur des disparus, le projet étant inspiré d'une politique mémorielle ne pouvant faire l'unanimité pour les raisons évoquées ;

2/ La seconde consiste à inscrire sur le même mur l'ensemble des victimes du conflit, en mentionnant les Français d'Algérie, en évoquant les Harkis, et en signalant les victimes connues (Max Marchand, Mouloud Feraoun, Salah Ould Aoudia) ou anonyme de l'OAS, de façon à ne point procéder à un choix entre les différentes catégories de victimes.

Sans juger de la légitimité des revendications mémorielles, et en s'interdisant tout arbitrage entre des groupes d'individus porteurs de mémoires en conflit, il apparaît que cette position est la seule qui puisse être collectivement soutenue dans le cadre de notre démarche.

⁴ Voir notamment la page 15 du présent rapport : « Il convient donc, d'une part, de dire les exactions commises dans tous les camps, et de n'omettre ni les crimes de l'OAS, ni la séquence tragique de la fusillade de la rue d'Isly, le 26 mars 1962 à Alger, ni les crimes perpétrés le 5 juillet, à Oran, ni la torture, ni le rôle de l'armée, ni les exécutions sommaires, ni les attentats, ni la « corvée de bois », etc... Fondée à dire la violence pour apaiser les souffrances, une telle approche n'a de sens que si toutes les souffrances et toutes les violences sont conjointement évoquées ».